



## APPEL À CANDIDATURE

### Résidence de journaliste

À l'initiative et avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC Pays de la Loire), les médiathèques de Saint-Nazaire Agglomération souhaitent accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

#### 1. Le Projet Culturel de Territoire (PCT)

Dans le cadre de leurs compétences culturelles partagées, Saint-Nazaire Agglomération et les 10 communes qui la constituent, poursuivent et accélèrent la mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale, dans un objectif croisé de solidarité et d'attractivité territoriale. Le Projet Culturel de Territoire (PCT) est une démarche partenariale formalisée par une convention co-signée avec le Conseil Départemental et la DRAC, qui en fixe les orientations pour la période 2020-2024.

Le PCT de l'Agglomération repose sur 3 axes d'intervention :

- Le développement numérique du réseau des médiathèques des 10 communes et la mise en œuvre d'actions culturelles partagées
- Un programme d'Éducation Artistique et Culturelle élaboré en collaboration avec les opérateurs culturels locaux
- Le renforcement de la présence artistique sur le territoire

Le présent appel à candidature s'intègre dans les deux premiers axes.

#### 2. Le territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire (127 395 habitants) est riche de sa diversité. Vitalité et audace, patrimoines naturels remarquables, situation géographique exceptionnelle au croisement de l'Océan, de la Loire et des marais de Brière font de ce territoire un espace aux atouts variés et exceptionnels. Fort de ses propres dynamiques, adossé à des collaborations étroites avec ses partenaires, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire développe des projets innovants et structurants.

### 3. Attendus de la résidence

Accueillir sur un territoire donné, en particulier au sein des médiathèques, un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 3 mois, en immersion auprès de la population locale.

Cette résidence relève de la médiation et de l'éducation auprès des différents publics du territoire.

La période d'intervention est envisagée entre le 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025 (période précise à définir ensemble).

#### a. Profil des candidats

Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou intégré dans une rédaction).

Il est souhaité un travail centré sur la bande dessinée documentaire (support papier et numérique) autour d'un sujet de société et d'actualité.

La candidature peut être portée par un ou deux professionnels, l'un journaliste et l'autre dessinateur de bande dessinée.

Il est attendu des candidats une grande autonomie et une grande capacité à mobiliser les habitants et à travailler avec des partenaires différents.

#### b. Objectifs

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Sensibiliser à la liberté d'expression
- Accompagner la découverte des médias, en particulier la bande dessinée documentaire

Le travail centré sur la bande dessinée documentaire doit permettre de comprendre en quoi ce support est un objet de vulgarisation d'un sujet d'actualité et de mieux appréhender les spécificités de traitement de l'information par ce type de média.

La résidence se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, social ou éducatif.

Le journaliste résident se rapprochera ainsi des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

#### c. Publics visés et territoire

- Public d'adolescents et d'adultes hors temps scolaire.
- Élèves de CM1-CM2 en lien avec les médiathèques intéressées (à ce jour au moins Trignac, Saint-André-des-Eaux et Saint-Malo-de-Guersac : 1 classe par commune dans la cadre d'un parcours EAC)
- Le projet devra prendre en compte les publics sur l'ensemble du territoire.

#### **d. Types d'actions et restitution**

Les projets pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Rencontres, débats, échanges ;
- Ateliers ;
- Diffusion des productions éventuelles.
- Un parcours d'éducation artistique et culturelle avec 3 classes sur 3 communes

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les médiathèques se positionneront de façon différenciée. Certaines ne voudront travailler que le support papier, d'autres seront intéressées également par l'aspect numérique.

Les candidats proposeront les modalités de restitution envisagée. Celle-ci devra permettre :

- De retracer les différentes actions menées (ateliers, rencontres, ...).
- De comprendre le cheminement du choix du sujet à sa diffusion ;
- D'apprendre à construire et aiguïser son esprit critique.

### **4. Modalités**

#### **a. Pilotage de la résidence**

La résidence sera accompagnée par un agent de la Communauté de d'Agglomération en charge de la coordination du réseau des médiathèques. Cette personne sera la référente du ou des journalistes, et aura pour mission d'aider à la découverte du territoire en lien avec les acteurs locaux. Elle s'appuiera sur les référents de chaque commune et les élus.

L'équipe, une fois les premiers contacts établis devra ensuite être autonome dans la médiation vers les publics et dans l'organisation de ses actions. Elle devra rendre compte régulièrement de son action sur le territoire.

#### **b. Modalités financières et d'accueil**

Le budget sera affiné avec l'équipe retenue selon le projet et à partir du prévisionnel projeté. L'enveloppe pour la rémunération du ou des intervenants ne doit pas excéder 12 000 €. Les frais d'approche (hébergement, transport, restauration), de production et de restitution sont à évaluer en sus et à intégrer dans le coût total du projet.

L'équipe devra être véhiculée afin de faciliter ses déplacements ou anticiper les aspects logistiques d'un autre moyen de transport (bus, vélo, etc.) pour assurer son autonomie.

L'équipe journalistique doit être autonome (déplacements, interventions, logistique, besoins matériels, etc.) sur ses périodes de présence sur le territoire.

#### **c. Cadre juridique**

La résidence fera l'objet d'un contrat de prestation de service signé entre le journaliste et Saint-Nazaire agglomération. Il précisera le cadre réglementaire dans lequel s'établit la résidence et détaillera l'ensemble des actions.

Le journaliste retenu devra avoir un numéro de SIRET et une structure juridique en capacité de facturer.

#### **d. Composition du dossier**

Le dossier devra se présenter sous la forme d'un seul document PDF de 20 pages maximum. Il contiendra :

- Une note d'intention présentant les motivations, des propositions d'actions concrètes à mener, une proposition du sujet d'actualité envisagé
- Un budget prévisionnel obligatoirement en TTC (comprenant l'ensemble des frais : salaires, frais de production et de restitution, frais de transports / hébergement / repas)
- Un calendrier prévisionnel
- Les coordonnées de la personne qui sera l'interlocutrice principale
- Présentation et références du ou des journalistes
- Présentation des projets de territoire et expériences déjà menés notamment avec un axe bande dessinée documentaire (en précisant le nom des territoires concernés, les actions culturelles menées et en notifiant d'éventuels liens web).

#### **e. Comité de sélection**

Un comité technique de présélection se réunira à l'issue de la période de candidature. Il sera composé d'un référent pour chaque commune, de l'équipe PCT, d'un représentant de la DRAC. Si nécessaire, les dossiers présélectionnés pourront donner lieu à un échange oral permettant de finaliser le choix qui sera opéré par les élus.

### **5. Calendrier de sélection et durée de la résidence**

- Candidature jusqu'au 5 avril 2024 inclus
- Un accusé de réception du dossier sera envoyé par mail sous 10 jours
- Date prévisionnelle d'audition des candidats présélectionnés : 16 mai 2024 en début de soirée à Saint-Nazaire.
- Réponse début juin 2024
- Rencontre avec les acteurs du territoire en janvier 2025
- 12 semaines de résidence entre le 1<sup>er</sup> janvier et 30 juin 2025 continues ou discontinues (période précise à définir ensemble)

Les dossiers sont à adresser par e-mail jusqu'au 5 avril 2024 inclus à :  
Sandrine BARBAZANGES, coordinatrice du réseau des médiathèques

[sandrine.barbazanges@saintnazaireagglo.fr](mailto:sandrine.barbazanges@saintnazaireagglo.fr)

DRAC Pays de la Loire [stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr)

*Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :*  
*Sandrine BARBAZANGES, coordinatrice du réseau des médiathèques,*  
[sandrine.barbazanges@saintnazaireagglo.fr](mailto:sandrine.barbazanges@saintnazaireagglo.fr)

*Par mesure d'équité entre les candidats, aucun rendez-vous téléphonique ou physique ne pourra être proposé.*